

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

- *Règlement no 2021-15 modifiant les règlements 2018-10, 2010-08 et 2008-10 visant à augmenter de 200 000 \$ le fonds de roulement.*

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande directement à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À EASTMAN, ce 7 octobre 2021**



**Marc-Antoine Bazinet**  
Directeur général et secrétaire-trésorier